

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 22 février 2016

Membres votants présents

> Membres fondateurs

- CNRS : Christophe SORGER (représentant Alain FUCHS)
- École des Ponts ParisTech : Armel de La BOURDONNAYE, Gilles ROBIN
- ENVA : Philippe VINCENT (représentant Marc GOGNY)
- ESIEE Paris : Didier DEGNY (représentant Dominique PERRIN)
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL
- INSERM : Marie-Pascale MARTEL (représentant Yves LEVY)
- UPEM : Gilles ROUSSEL (avec procuration de Lucie GOURNAY en fin de séance), Frédéric MORET (avec procuration de Damien LAMBERTON)
- UPEC : Christian CUESTA (avec procuration de Luc HITTINGER), Lucie GOURNAY

> Membres associés administrateurs

- CSTB : Robert BAROUX (représentant Etienne CREPON)
- EAV&T : Amina SELLALI
- IGN : Denis PRIOU (représentant Daniel BURSAUX)

> Personnalité qualifiée

- UPE : Benoît LESAFFRE, vice-président

> Personnel d'UPE : Auziria MENDES

> Personnel enseignant-chercheur : Amina BECHEUR

Membres invités

> Invités permanents

- ANSES : Louis LAURENT (représentant Marc MORTUREUX)
- EIVP : Régis VALLÉE
- ESTP Paris : Florence DARMON
- LRMH : Aline MAGNIEN
- Rectorat : Marie-Louise COFFRE (représentant Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités)
- MEDDE : Philippe COURTIER (représentant Serge BOSSINI)
- UPE : Philippe TCHAMITCHIAN, administrateur provisoire
- UPE : Nelly TOCKO, agente comptable

> Invités

- DRRT : Samuel GUIBAL (représentant Bao NGUYEN-HUY)
- UPE : Frédérique PIGEYRE, directrice du DED
- UPE : Philippe AVRIL, directeur des services
- UPE : Monika BLANC, responsable affaires générales

Membres absents et excusés

- Personnalité qualifiée : Bernard DIZAMBOURG
- Collectivités territoriales : Valérie PÉCRESSE, Conseil régional d'Ile-de-France
- Personnel enseignant-chercheur : Geneviève MARIGNAC
- Doctorants : Johann NICOD, Bertrand WODOCIAG
- AP-HP : Martin HIRSCH
- CHIC : Stéphane PARDOUX
- EFS : François TOUJAS
- ENSAPB : François BROUAT
- ENSAPM : Nasrine SERAJI
- FCBA : Georges-Henri FLORENTIN

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 27 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés s'élevant à 19, le quorum est atteint.

2. Approbation des comptes-rendus des séances des 7 décembre 2015 et 4 janvier 2016

Première délibération

Le Conseil approuve les comptes rendus des séances des 7 décembre 2015 et 4 janvier 2016.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Points budgétaires

3.1. Compte financier 2015

Le compte financier 2015 d'Université Paris-Est est présenté par Madame l'agent comptable. L'année 2015 a été marquée par une légère diminution des allocations doctorales, l'attribution à la COMUE de deux postes avec abondement de la masse salariale répartie sur deux universités, l'augmentation de la masse salariale propre en parallèle à la baisse des personnels mis à disposition par les membres, l'activité liée au suivi et à l'inscription de projets (PEPS, PEPITE 3EF, ABWET, CREAMOOCs, AAPI Santé et Société), le reversement final de la subvention à l'UPEM pour le plan Campus, le dénouement de l'opération Bienvenüe.

Les ressources de l'établissement et leur emploi ont été définis dans le budget initial voté en décembre 2014, complété par un budget rectificatif voté en septembre 2015. Le compte financier retrace l'exécution du budget et analyse la situation financière de l'établissement.

En 2014, les points forts étaient la situation satisfaisante de la trésorerie, l'effort de maîtrise des dépenses, la maîtrise des délais de paiement, la volonté de mettre en œuvre le Contrôle interne comptable et financier (CICF) et d'anticiper la Gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ; les points faibles, la capacité prévisionnelle en cours d'année, l'absence de marges de manœuvre et la précarité de l'équilibre économique.

Les constats pour 2015 sont les suivants.

- Les dépenses de charges de personnel (personnel propre et allocations doctorales) s'élèvent à 8 416 k€ et représentent 60 % des charges de fonctionnement (74 % en 2014, 73 % en 2013 et 75 % en 2012). La masse salariale d'UPE a diminué de 1 % entre 2014 et 2015. Les allocations doctorales sont en baisse de 3 % par rapport à 2014. La masse salariale du personnel propre hors recettes fléchées est en baisse de 13 % et celle du personnel recruté sur les programmes gérés en recettes fléchées en hausse de 17 %.
- Le budget de fonctionnement a été exécuté à 90 % en dépenses (contre 81 % en 2014) et 89 % en recettes (même pourcentage qu'en 2014). Hors projets du PIA et projet de recherche Web of Objects (WoO) pour lesquels les recettes n'ont pas été comptabilisées, l'exécution atteint 94 % en dépenses (contre 91 % en 2014) et 95 % en recettes (90 % en 2014).
- Le budget d'investissement a été exécuté à hauteur de 95 % pour les dépenses et 87 % pour les recettes (37 % pour les dépenses et les recettes en 2014 en raison du retard pris dans la réception du bâtiment Bienvenüe). UPE a acquis des matériels pour un montant de 137 k€. Les travaux de Bienvenüe se sont élevés à 908 k€. Au total, l'opération Bienvenüe s'est élevée sur la période 2012-2015 à 14 286 k€, dépense couverte par des ressources externes (11 000 k€ du Conseil régional Ile-de-France, 1 500 k€ du Conseil départemental de Seine et Marne) et par un prélèvement sur le fonds de roulement de 1 786 k€.
- Les principales données du compte financier sont les suivantes.
 - Le résultat net s'élève à - 1 124 637 € (121 589 € en 2014, 18 786 € en 2013, - 425 293 € en 2012). Retraité du produit à recevoir non comptabilisé et de la régularisation de l'opération campus, il s'élève à + 107 k€. Le résultat corrigé des dotations aux amortissements et provisions et des reprises sur subventions conduit à une insuffisance d'autofinancement de 1 018 191 € (capacité d'autofinancement de 170 k€ en 2014, de 131 k€ en 2013). Après retraitement de l'opération Campus et du PAR WoO, il ressort une capacité d'autofinancement de 213 k€.

- Le fonds de roulement (FDR) s'élève à 1 283 519 € (1 929 k€ fin 2014, 1 275 k€ fin 2013). Il représente 37 jours de charges courantes, pour un niveau de FDR prudentiel estimé par le MENESR à 1 mois. Le besoin en fonds de roulement (BFR), qui est une ressource en fonds de roulement, s'élève à - 5 555 k€ (- 3 935 k€ en 2014). Hors ressources fléchées, la ressource en FDR deviendrait un besoin en fonds de roulement. Corrigé des ressources fléchées et des avances, le BFR s'élève à 197 k€ (725 k€ en 2014). La différence entre le FDR et le BFR engendre une trésorerie de 6 839 k€ (5 864 k€ en 2014) représentant 6 mois de charges de fonctionnement. Corrigée des ressources fléchées, la trésorerie s'élève à 1 537 k€ (1 204 k€ en 2014) soit 1,5 mois de charges de fonctionnement et, si l'on retraite des avances versées, 1 087 k€ soit 1 mois de charges de fonctionnement.

En conclusion, pour Madame l'agent comptable, les points forts sont la situation satisfaisante de la trésorerie, la maîtrise des délais de paiement, la volonté de mettre en œuvre le CICF et la mise en place de la GBCP, la prévision budgétaire performante. Les points faibles concernent l'absence de marges de manœuvre, la précarité de l'équilibre économique, des risques de non continuité de l'activité vu l'insuffisance des effectifs. Ils traduisent une fragilité financière et structurelle.

Deuxième délibération

Le Conseil approuve le compte financier 2015 avec un résultat net de - 1 124 637,25 €, une capacité d'autofinancement de - 1 018 190,94 € et un fonds de roulement global de 1 283 518,68 €, ainsi que l'affectation du résultat aux réserves.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3.2. Bilan des conventions signées en 2015

En 2015, UPE a signé 145 conventions, en augmentation de 20 % par rapport à 2014 (121 conventions). Elles se répartissent selon la ventilation suivante.

- 5 conventions signées avec l'Etat (volet commun du contrat de site pluriannuel) et ses opérateurs (ANR et ANRU).
- 110 conventions avec les établissements membres et associés d'UPE : conventions-cadres de collaboration, création de l'institut Sante-Travail Paris-Est, conventions relatives au programme « Projets Exploratoires Premier Soutien » (PEPS) CNRS-UPE, conventions liées au fonctionnement d'UPE, conventions de reversements relatives aux Labex et à IDEA.
- 27 conventions avec les partenaires nationaux : financement d'allocations et d'actions doctorales, soutiens d'actions par UPE, dépenses d'UPE pour les activités doctorales ou des actions mutualisées, conventions non financières.
- 3 conventions internationales : accord de consortium *European joint doctorate (EJD) Marie Sklodowska Curie* « Advanced Biological Waste-to-Energy Technologies »-ABWET ; deux accords-cadres de coopération d'UPE et de l'UPEC avec l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan et l'Université Titu Maiorescu de Bucarest.

4. Association à UPE de cinq établissements et conventions d'association

Conformément à l'article L.718-16 du code de l'éducation, les communautés d'universités et établissements peuvent conclure des conventions d'association avec des établissements et des organismes publics ou privés concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les statuts d'UPE prévoient que les candidatures à l'association sont soumises à acceptation par un avis favorable du conseil des membres et un vote du conseil d'administration rendus à la majorité des deux tiers des membres et représentés.

Sont candidats à l'association à la COMUE UPE :

- les trois écoles d'architecture, l'École nationale supérieure d'architecture Ville et Territoires (EAV&T), l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (ENSA-PB) et l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (ENSA-PM) en prolongement de leur adhésion au Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) UPE, en avril 2007 pour l'EAV&T et en octobre 2009 pour l'ENSA-PB et l'ENSA-PM ;
- le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) en prolongement de son adhésion au PRES UPE en octobre 2010 ;

- l'Institut de veille sanitaire (InVS), agence sanitaire sous tutelle du ministère chargé de la santé, qui a formulé sa demande par courrier le 5 février 2016.

Conformément aux dispositions de l'article L.718-16 du code de l'éducation, les conventions des établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent être approuvées par décret. Sur les quinze établissements associés à UPE, cinq sont concernés : les trois écoles d'architecture ; les deux écoles d'ingénieurs, l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP).

Dans sa séance du 15 juin 2015, le Conseil a approuvé l'association des deux écoles d'ingénieurs et leurs conventions d'association ; celles-ci ont été signées respectivement les 9 octobre et 25 septembre 2015. Les conventions d'association des trois écoles d'architecture, dont le projet est joint, présentent la particularité de comporter un préambule commun. Après leur présentation au comité technique d'UPE (commun avec celui de l'UPEC) les 12 et 19 février 2016, ces cinq conventions doivent faire l'objet d'une délibération groupée du Conseil. Le comité technique a émis un avis favorable à l'unanimité aux conventions d'association des trois écoles d'architecture et de l'EIVP. Il a émis un avis défavorable par 5 voix contre et 3 voix pour à la convention d'association de l'ESTP.

Troisième délibération

L'association de l'Ecole nationale supérieure d'architecture Ville et Territoires (EAV&T), de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (ENSA-PB) et de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (ENSA-PM) est approuvée.

Après avis du comité technique, les conventions d'association de l'Ecole nationale supérieure d'architecture Ville et Territoires (EAV&T), de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (ENSA-PB), de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais (ENSA-PM), de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et de l'École spéciale des travaux publics, du bâtiment et de l'industrie (ESTP) sont approuvées.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le CSTB, établissement multisites, exerce des missions de recherche, d'expertise, d'évaluation, de certification et de diffusion des connaissances dans le domaine des produits de construction, des bâtiments et de leur intégration dans la ville. Il est devenu membre associé du PRES en octobre 2010. Il est cofondateur de l'Institut Santé-Travail Paris-Est (IST-PE) et est fortement impliqué dans Efficacity et Sense-city.

L'InVS, agence sanitaire, réunit les missions de surveillance, de vigilance et d'alerte dans tous les domaines de la santé publique. Il est cofondateur de l'IST-PE. Il prévoit de faire gérer par UPE des contrats doctoraux. Il fusionnera prochainement avec deux autres établissements sanitaires pour donner lieu à la création de l'Agence Française de Santé Publique.

Quatrième délibération

Le Conseil approuve l'association du Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et de l'Institut de veille sanitaire (InVS) ainsi que leurs conventions d'association.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Convention avec la FNEGE

UPE s'est engagé dans le doctorat par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) conformément à la loi n°2002-73 de modernisation sociale. La procédure approuvée par le Conseil dans sa séance du 10 décembre 2012 (<http://www.univ-paris-est.fr/fr/doctorat-par-la-validation-des-acquis-de-l-experience-vae/document-1464.html>) est en cours de révision et fera l'objet d'une présentation au Conseil lors d'une prochaine séance. Une action spécifique concernant le doctorat en architecture fait l'objet d'une expérimentation dans le cadre de l'Initiative d'Excellence en Formations Innovantes IDEA portée par UPE.

Le projet présenté ce jour au Conseil porte sur une action spécifique en sciences de gestion contractualisée avec la *Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises* (FNEGE). Il répond à deux considérations. Une pénurie de docteurs en sciences de gestion est déplorée tant par les universités que par les écoles de gestion ; de nombreux masters 2 à orientation recherche ont progressivement fermé et le doctorat est peu attractif sur le marché par rapport aux diplômés de master en gestion. Les sciences de gestion, sciences de l'action et de la décision, ont besoin d'une variété de

profils, notamment en s'ouvrant à des personnes qui ont réalisé une partie de leur parcours professionnel ailleurs que dans le monde académique.

Le projet de partenariat avec la FNEGE vise à attirer des publics variés : candidats venant d'autres disciplines ; agrégés du secondaire en économie-gestion travaillant dans l'enseignement supérieur et collaborant à des programmes de recherche, professionnels de haut niveau ayant une expérience en lien avec la recherche. Après une sélection rigoureuse, les candidats bénéficient à la fois d'un accompagnement académique classique et d'un accompagnement pour la VAE. Ils suivent un programme de formation sur deux années leur permettant d'acquérir ou d'approfondir les sciences de gestion et de faire partie d'un réseau d'entraide et d'échange. La formation est sanctionnée sur la base de la production d'une communication au congrès de l'association académique de leur discipline (finance, marketing, stratégie, GRH...). Les candidats soutiennent ensuite leur mémoire de VAE devant un jury ad hoc. Fondation d'utilité publique, la FNEGE offre la possibilité d'une formation mutualisée entre plusieurs universités partenaires. L'université de Montpellier devrait prochainement rejoindre le dispositif.

Cinquième délibération

Le Conseil approuve le projet de convention avec la Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises (FNEGE) pour la formation en vue du doctorat par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6.Candidature I-SITE

Le dossier de candidature FUTURE déposé par la COMUE UPE en réponse à la première vague de l'appel à projets IDEX-ISITE du Programme d'Investissements d'Avenir qui, après évaluation par le jury international de l'appel à projets, avait été présélectionné le 24 avril 2015 n'a pas été retenu à l'issue de la phase de sélection finale close le 22 janvier.

Le rapport d'évaluation du jury a noté comme points positifs le soutien avéré du Conseil Régional, l'implication significative des écoles d'architecture, ainsi que la priorité donnée aux enjeux régionaux, à la formation et à la création d'emplois. Les principales critiques portent sur un manque de taille critique en matière de recherche, la faiblesse des partenariats industriels, des propositions d'actions trop générales. Le dossier FUTURE reste présélectionné pour la deuxième vague de l'appel à projets IDEX-ISITE.

Trois questions essentielles se posent pour l'élaboration d'un nouveau dossier.

- Quel est l'établissement cible ? Le jury accepte des cibles qui sortent du cadre juridique actuel.
- Quel est le contenu scientifique à définir ? Le jury encourage les projets à croiser les deux pôles thématiques.
- Quels sont les partenariats industriels à développer ? Il faut rebâtir les relations avec les industriels sur des propositions concrètes.

Deux comités opérationnels sont envisagés : un comité de pilotage scientifique, un comité chargé des propositions institutionnelles. Un comité stratégique est également prévu. Cette organisation s'accompagnerait du recrutement d'un chef de projet et de quatre chargés de projet : deux chargés de projets polyvalents, un chargé des relations partenariales et un chargé des données et analyses quantitatives.

Sixième délibération

Etant donnés les enjeux de la labellisation Initiative-Science-Innovation-Territoires-Economie (ISITE), le Conseil souhaite que :

- le dossier de candidature FUTURE soit déposé en réponse à la phase de sélection de la deuxième vague de l'appel à projets IDEX-ISITE du Programme d'Investissements d'Avenir ;
- soient explorées les pistes d'amélioration du projet FUTURE de manière à le hisser au niveau d'exigence requis ; tout en se plaçant dans la continuité des options stratégiques du projet déposé lors de la première vague, il s'agit d'analyser les critiques et les suggestions émises par le jury comme par diverses parties prenantes et de les prendre en compte lorsqu'elles sont jugées pertinentes.

En ce qui concerne le volet scientifique du projet, le CA mandate l'administrateur d'UPE pour mettre en place un comité de pilotage scientifique chargé de l'élaboration des programmes appelés à le structurer .

Cette délibération a été approuvée (17 voix pour, 2 abstentions)